



## 1. EDITORIAL

### « Pour une prise en charge de type familiale »

Les placements s'effectuent à la demande des Services de l'Aide Sociale à l'Enfance, du parquet, d'un juge d'instruction ou d'un juge des Enfants. L'établissement est habilité à recevoir des mineures en danger (Articles 375 du code civil).

#### Nous tentons de :

- Conduire une pédagogie différenciée et la plus proche possible des processus propres à l'adolescence
- Faire « progresser » la jeune, tant à un niveau personnel que social, à court et moyen terme
- L'amener à trouver une place valorisante dans la société
- Lui éviter à plus longue échéance la répétition de comportements qui conduit à l'exclusion et la marginalité

#### Favoriser l'insertion sociale

L'établissement a pour mission de préparer au mieux les adolescentes qui lui sont confiées à leur insertion sociale. La préparation à l'insertion passe par la prise en compte des dimensions scolaire et professionnelle mais aussi, et surtout, de la dimension personnelle sans laquelle les autres ne peuvent aboutir.

#### Organiser une prise en compte globale

Le travail d'accompagnement et la réalisation des objectifs pour ces jeunes en rupture réclament la mise en œuvre de moyens personnalisés. Aussi notre foyer fonctionne-t-il sur la base d'une prise en charge éducative évolutive prenant en compte les aspects tant collectifs qu'individuels.

#### Le travail de soutien à la parentalité

Pas de retour possible si la famille dans son entièreté refuse le changement. C'est donc un axe majeur de notre pratique.

### Amener la jeune vers sa propre prise en charge

C'est en les aidant à assumer et dépasser les problèmes à l'origine des troubles ayant motivé la décision de placement que l'institution doit leur permettre de :

- réintégrer la cellule familiale
- et/ou d'être suffisamment armées pour démarrer seules dans la vie de façon apaisée et décidée.

## 2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVREES

Nos foyers disposent à l'interne de structures dites « Internat Renforcés » (13/16 ans) de 2 groupes de 6, « Semi autonomie » (16/18 ans) de 2 groupes de 4, « Internat Externalisé » (16/18 ans) de 4 places, conçues dans le souci de répondre au mieux aux diversités d'âge, de personnalité et de capacité. Nous disposons aussi d'ateliers de jour, différemment développés entre d'un côté les Hirondelles et de l'autre le René Cayet.

Ainsi, autant l'encadrement se restreint au fur et à mesure que la jeune fille accueillie grandit et progresse d'une structure à l'autre, autant les responsabilités et l'autonomie qui lui incombent s'accroissent.

Nos ateliers de jour tentent de s'organiser pour répondre à la fois aux besoins de remaniement psychique qu'au développement d'habileté psycho-sociale permettant alors d'aborder l'insertion dans la cité de façon assurée.

Enfin, nous avons 2 services dits « hors les murs » mutualisés entre les 2 FAE : le **SEADR** : **S**ervice **E**ducatif d'**A**ccompagnement à **D**omicile **R**enforcé (13/18 ans) de 15 ♀+15 ♂ places et le **SASM** : **S**ervice d'**A**ccompagnement et de **S**outien à la **M**ajorité (17/21 ans) de 8 ♀+7 ♂ places.

Concernant le service de placement à domicile, la grande différence avec une prise en charge classique dite de milieu ouvert, réside essentiellement dans les points suivants :

- La fréquence de nos passages minimum 3 x / semaine,
- L'engagement de l'établissement en terme de responsabilité puisque c'est un placement,
- La possibilité de s'appuyer sur l'ensemble des services support des deux internats y compris en cas de repli.

Concernant le Service d'Accompagnement et de Soutien à la Majorité, que nous pourrions définir comme suit : « Compartiment étanche qui permet la transition entre deux milieux dont les pressions sont différentes », les objectifs étant :

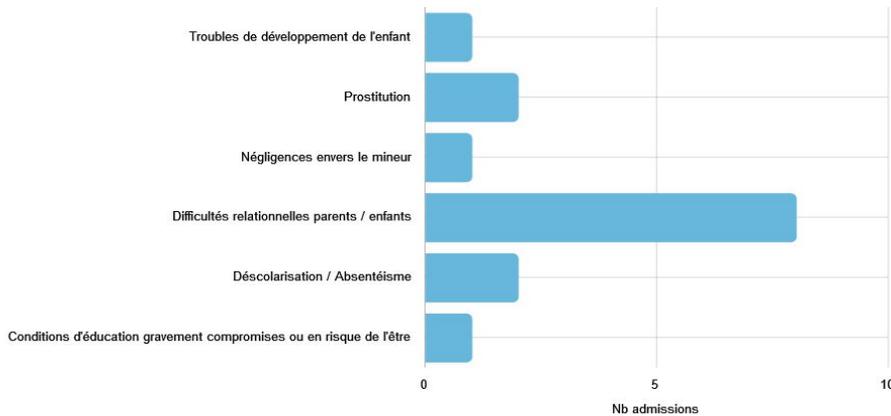
- L'inscription du projet dans une logique de parcours (PPE),

- La nécessité de produire une continuité dans la protection des jeunes majeurs connus par l'institution, au regard de la très grande précarité en terme d'apprentissage premier, autrement dit, assurer la continuité d'un cadre structurant proposé jusque-là par l'établissement :
  - Renforcement de la socialisation et des acquis
  - Garantir le projet professionnel et/ou scolaire
  - Continuer de porter le projet d'insertion sociale et professionnelle, y compris lorsque celui-ci n'est pas clairement formulé
- La proposition d'un dispositif d'accueil et d'apprentissage de l'autonomie pour les adolescent(e)s placé(e)s très tardivement,
- L'accompagnement vers le passage à majorité, sortir d'un schéma de rupture pour envisager la séparation comme une continuité dans le parcours,
- La construction d'un réseau extérieur et l'accompagnement de l'inscription dans les structures de droit commun,
- La proposition d'un projet viable

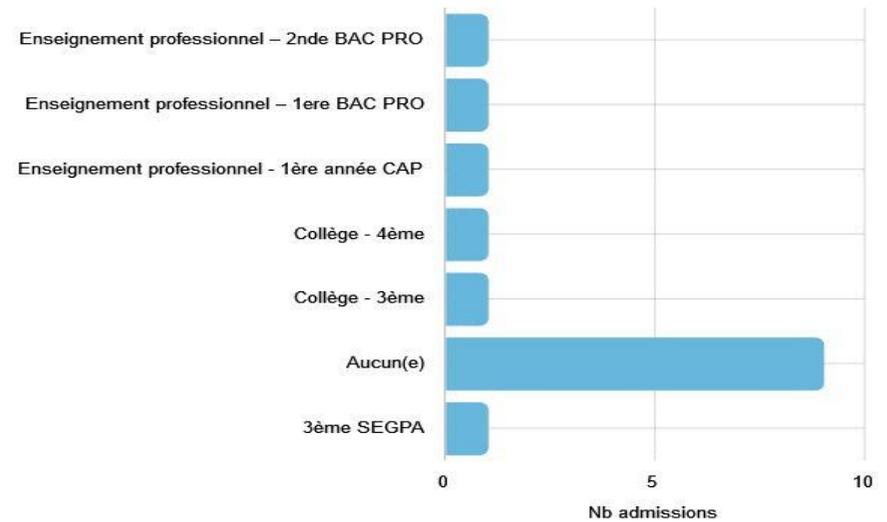
## 2.1. L'activité

	FLH Accueil "Cocon"	FLH Accueil "Envol"	FLH Internat Externalisé	FLH SAS majorité	FLH SEADR PAD	FLH Semi-Autonomie "Coloc 1"	FLH Semi-Autonomie "Coloc 2"	Total
Total Résultat	2265	2180	1418	2025	4493	1203	1397	14981
Total Prévisionnel	1860	1860	1239	2628	3873	1237	1236	13933
Sur-activité par service	405	320	179	-603	620	-34	161	1048
Sur-activité par Ets				1035				1035

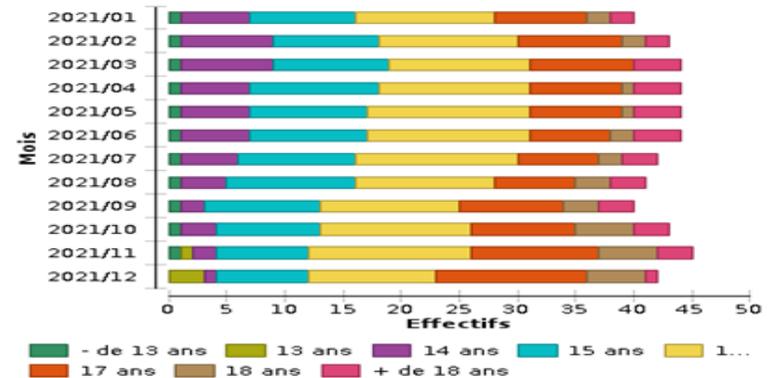
## 2.2. Motif de placement à l'admission



## 2.3. Niveau scolaire à l'admission



## 2.4. Prise en charge par mois et classe d'âge à la fin du mois



Classe d'âge	2021/01		2021/02		2021/03		2021/04		2021/05		2021/06		2021/07		2021/08		2021/09		2021/10		2021/11		2021/12	
	Féminin	TOTAL																						
- de 13 ans	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
13 ans																								
14 ans	6	6	8	8	8	8	6	6	6	6	6	5	5	4	4	2	2	3	3	2	2	1	1	1
15 ans	9	9	9	9	10	10	11	11	10	10	10	10	10	11	11	10	10	9	9	8	8	8	8	8
16 ans	12	12	12	12	12	13	13	14	14	14	14	14	14	12	12	12	12	13	13	14	14	11	11	11
17 ans	8	8	9	9	9	9	8	8	8	8	7	7	7	7	7	9	9	9	9	11	11	13	13	13
18 ans	2	2	2	2			1	1	1	1	2	2	2	3	3	3	3	5	5	5	5	5	5	5
+ de 18 ans	2	2	2	2	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>44</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>						

## 2.5. Prise en charge relevant de la double vulnérabilité PE/MDPH

Concernant les situations de double vulnérabilité, si nous avons très peu de situations ayant une reconnaissance MDPH, la question des limites cognitives pour certains de nos bénéficiaires interroge nos pratiques et nous demande une adaptation continue.

## 2.6. Mouvements : admissions, sorties

L'effectif cumulé pour l'année 2021 est de 65 adolescentes et jeunes majeures, avec 15 admissions pour 13 sorties.

## 2.7. Durée du placement

Pour les situations sorties des effectifs en 2021, la moyenne de la durée du placement est de 26.7 mois soit plus de 2.2 ans.

## 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

### 3.1. Vie de l'établissement

L'année 2021 aura été la première de pleine exercice d'une direction mutualisée entre les FAE les Hirondelles et René Cayet. Le travail autour d'une convergence des pratiques en lien avec les préconisations de la CRC aura permis de fixer les contours d'une pratique harmonisée concernant le soutien aux mineur(e)s, le travail avec les familles, les écrits professionnels et plus largement certaines procédures administratives.

Mais, au-delà de ces changements internes, l'année 2021 fut la seconde en terme de pandémie ; si nous étions un peu plus aguerris dans sa gestion au quotidien, cela aura fortement contribué à fatiguer nos équipes et pour certains à changer d'orientations professionnelles.

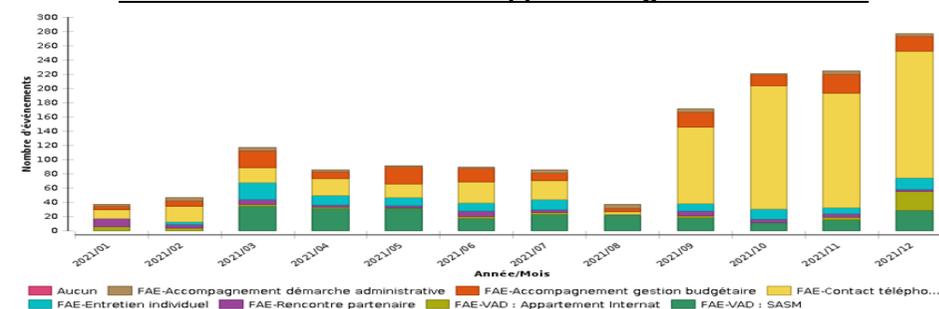
Malgré ce contexte sanitaire, 2 camps ont pu être organisés en 2021 : l'un à Abondance en février et l'autre dans la région de Montpellier en été.

## 3.2. Travail avec les familles

Nombre d'événements par type et	2021/01	2021/02	2021/03	2021/04	2021/05	2021/06	2021/07	2021/08	2021/09	2021/10	2021/11	2021/12	Total
Aucun													0
FAE-Famille : Administratif	1		2	1			1		4			1	10
FAE-Famille : RF	11	9	12	14	10	13	9	4	16	13	7	16	134
FAE-Famille : VAD Bénéficiaire	2	16	24	21	7	24	13	16	20	16	7	13	179
FAE-Famille : VAD Famille	6	16	39	22	33	20	11	20	17	21	22	17	244
FAE-Famille : VAD Parents	1	8	15	5	1	7	5	3	5	11	6	8	75
FAE-Famille : Visite accompagnée	2	3	5	3	5	4	2	1	4	7	4	6	46
FAE-Famille : contact téléphonique	9	10	25	6	2	5	1	8	148	137	115	74	540
FAE-Rencontre Fratrie	2	5	1	1	1		1					2	13
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>67</b>	<b>123</b>	<b>73</b>	<b>59</b>	<b>73</b>	<b>43</b>	<b>52</b>	<b>214</b>	<b>205</b>	<b>161</b>	<b>137</b>	<b>1241</b>

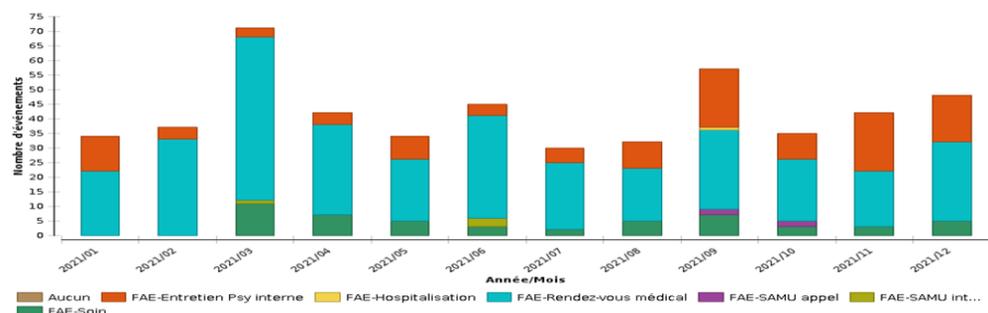
Année 2021	FAE les Hirondelles				
	Internat Renforcé	Semi-Autonomie	Internat Externalisé	SASM	SEADR
Travail avec les familles (Réunion clinique, soutien individuel, contact téléphonique, ...)	308	135	31	29	738

### 3.3. Les démarches en lien avec l'apprentissage de l'autonomie



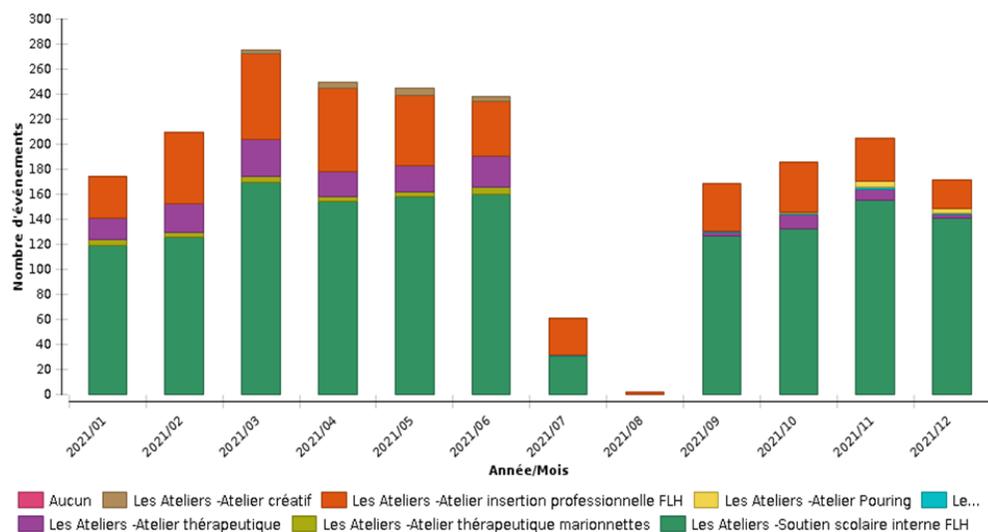
Nombre d'événements par type et par mois	2021/01	2021/02	2021/03	2021/04	2021/05	2021/06	2021/07	2021/08	2021/09	2021/10	2021/11	2021/12	Total
Aucun													0
FAE-Accompagnement démarche administrative	3	4	5	2	2	2	4	6	5	2	4	4	43
FAE-Accompagnement gestion budgétaire	5	8	24	10	24	19	11	5	21	16	27	21	191
FAE-Contact téléphonique	12	22	21	24	19	29	26	3	107	173	161	178	775
FAE-Entretien individuel		4	23	13	11	12	15	1	11	14	8	16	128
FAE-Rencontre partenaire	12	4	7	3	3	7	4		6	5	5	3	59
FAE-VAD : Appartement Internat	5	4	3	2	1	3	2	1	3		4	27	55
FAE-VAD : SASM			34	31	31	17	23	21	18	11	15	28	229
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>46</b>	<b>117</b>	<b>85</b>	<b>91</b>	<b>89</b>	<b>85</b>	<b>37</b>	<b>171</b>	<b>221</b>	<b>224</b>	<b>277</b>	<b>1480</b>

### 3.4. Le soin



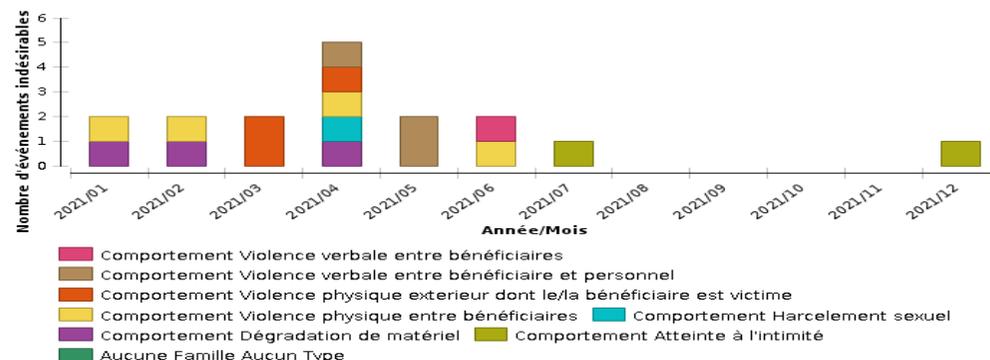
Nombre d'événements	2021/01	2021/02	2021/03	2021/04	2021/05	2021/06	2021/07	2021/08	2021/09	2021/10	2021/11	2021/12	Total
Aucun													0
FAE-Entretien Psy interne	12	4	3	4	8	4	5	9	20	9	20	16	114
FAE-Hospitalisation													1
FAE-Rendez-vous médical	22	33	56	31	21	35	23	18	27	21	19	27	333
FAE-SAMU appel									2	2			4
FAE-SAMU intervention sur site			1			3							4
FAE-Soin			11	7	5	3	2	5	7	3	3	5	51
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>71</b>	<b>42</b>	<b>34</b>	<b>45</b>	<b>30</b>	<b>32</b>	<b>57</b>	<b>35</b>	<b>42</b>	<b>48</b>	<b>507</b>

### 3.5. Les Ateliers de jour



Nombre d'événements par type et par	2021/01	2021/02	2021/03	2021/04	2021/05	2021/06	2021/07	2021/08	2021/09	2021/10	2021/11	2021/12	Total
Aucun													0
Les Ateliers -Atelier Pouring											1	5	4
Les Ateliers -Atelier créatif					3	5	5	4					17
Les Ateliers -Atelier insertion professionnelle FLH	33	57	69	66	57	44	30	2	38	40	34	23	493
Les Ateliers -Atelier préparation voyage thérapeutique							1		1	1	2	1	6
Les Ateliers -Atelier thérapeutique	18	23	29	20	20	25			3	11	8	2	159
Les Ateliers -Atelier thérapeutique marionnettes	4	4	5	4	4	5							26
Les Ateliers -Soutien scolaire interne FLH	119	125	169	154	158	160	30		126	132	155	141	1469
<b>TOTAL</b>	<b>174</b>	<b>209</b>	<b>275</b>	<b>249</b>	<b>244</b>	<b>238</b>	<b>61</b>	<b>2</b>	<b>168</b>	<b>185</b>	<b>204</b>	<b>171</b>	<b>2180</b>

### 3.6. La violence en FAE



Nombre d'événements indésirables par famille/sous-famille	2021/01	2021/02	2021/03	2021/04	2021/05	2021/06	2021/07	2021/08	2021/09	2021/10	2021/11	2021/12	TOTAL
Aucune Famille	Aucun Type												0
	Atteinte à l'intimité						1					1	2
	Dégradation de matériel	1	1		1								3
	Harcelement sexuel				1								1
	Violence physique entre bénéficiaires	1	1		1		1						4
	Violence physique exterieur dont le/la bénéficiaire est victime			2	1								3
	Violence verbale entre bénéficiaire et personnel				1	2							3
Comportement	Violence verbale entre bénéficiaires						1						1
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17</b>

Soit 2 dépôts de plainte pour dégradation et 3 pour insultes, menaces et crachats.

### **3.7. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers (intra associative / extra associatif)**

L'ensemble de nos prestations n'a de sens que dans l'articulation des unes par rapport aux autres, c'est de cette manière que se dessine progressivement un parcours, l'objectif étant de proposer une prise en compte de la bénéficiaire au plus près des besoins repérés, avec comme points de mire, une sortie de nos dispositifs qui soit sécurisée.

### **3.8. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / Transversalité (partenariat avec le sanitaire, le milieu « ordinaire », etc...)**

Partenariat actif avec HopenDog, l'objectif étant d'améliorer la qualité de vie des personnes fragilisées via la médiation par l'animal et la mise à disposition de chiens de soutien psychologique recueillis et formés.

### **3.9. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation**

Nous avons été lieu d'étude pour une enquête immersive sur la prostitution des mineures. Cette étude a été diligentée par l'ONPE et servira pour proposer des pistes d'actions, afin d'améliorer la prise en charge des mineures et jeunes majeures confiées.

## **4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION**

### **4.1. Mise en œuvre de la démarche d'évaluation**

En ce qui concerne la démarche d'évaluation, cette dernière se fait en continu, avec un point étape, une fois par an, au mois de septembre. Ce sont deux journées consacrées à faire d'abord un bilan de l'année écoulée et le second jour, à envisager les changements qu'il sera nécessaire de mettre en œuvre l'année qui suit.

### **4.2. Mise en œuvre de la démarche qualité**

La promotion de l'autonomie, de la qualité de vie, de la santé et de la participation sociale sont des éléments centraux en terme d'amélioration et l'organisation de la prise en charge y concourent. C'est pour cette raison que nous nous sommes efforcés de proposer des prises en charge en petite unité de vie, 6 mineures maximum, voire la personnalisation de l'accompagnement, c'est-à-dire la manière dont est organisée l'élaboration du projet personnalisé.

Sa déclinaison opérationnelle nous permet de dépasser la simplification d'une réponse qui voudrait se limiter aux objectifs répondant aux uniques besoins primaires, pour envisager l'adolescente ou la jeune majeure de manière beaucoup plus holistique et ce, dans l'esprit de la loi du 2 janvier 2002.

Si devenir acteur de sa vie n'est pas toujours aisé, il y a nécessité d'accompagner nos bénéficiaires dans cet apprentissage, ainsi, une des façons de permettre la garantie des droits et leur participation est l'organisation des réunions hebdomadaires par Unité de Vie.

### **4.3. Les moyens de l'amélioration de la démarche qualité : la Formation continue**

Les formations pour le personnel au cours de l'année 2021 ont été pensées pour répondre aux besoins des équipes au regard des difficultés repérées dans l'accompagnement des jeunes filles. Ainsi, nous avons axé ces temps de formation autour de trois thématiques : la gestion des situations de crise et de violence (GESIVI), le travail avec les familles sous l'angle de l'abord systémique, et les apports de la loi de 1905 dans notre travail d'accompagnement éducatif.

## **5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2021**

<i>CDI</i>							
Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)							
	2019	2020	2021				
	reporter les chiffres RA 2020	reporter les chiffres RA 2020	28,49				
Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)							
	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	27,49	2,75	2,00	15,35	1,40	0,00	5,99
CDD temporaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CDD remplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats aidés	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Maitres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>28,49</b>	<b>2,75</b>	<b>2,00</b>	<b>16,35</b>	<b>1,40</b>	<b>0,00</b>	<b>5,99</b>

## 6. CONCLUSION

L'année écoulée, en lien avec le contexte social et pandémique, aura été, pour beaucoup d'entre nous, une période difficile prise, entre, d'une part, notre volonté de soutenir la mission jusqu'au bout et d'autre part, un sentiment de solitude nous amenant progressivement vers des questionnements profonds en lien avec le sens de notre travail. Au final : pourquoi je suis là ?

Ce fut une année difficile car l'adaptation à de nouvelles exigences a pu, à certains moments, créer de l'incertitude.

Mais 2021 fut aussi l'opportunité de mutualiser davantage qu'un poste de direction. Il s'agit de mettre en commun les compétences de l'ensemble des professionnels des deux établissements et, quoi qu'il puisse en être dit, cela se distingue positivement auprès de nos autorités de tutelle, tout en déployant leur volonté de toujours améliorer leurs pratiques.

Conscient du chemin parcouru, je remercie tout naturellement chaque collègue car cela n'a pu se faire que parce que l'ensemble des équipes y aura contribué.

En ce qui concerne l'année 2022, peut-être que nous arriverons à finaliser notre projet d'auto-école et de Food-truck, du moins à les faire suffisamment vivre pour qu'ils puissent devenir des lieux ressources pour l'accompagnement de nos jeunes !